Image not found or type unknown

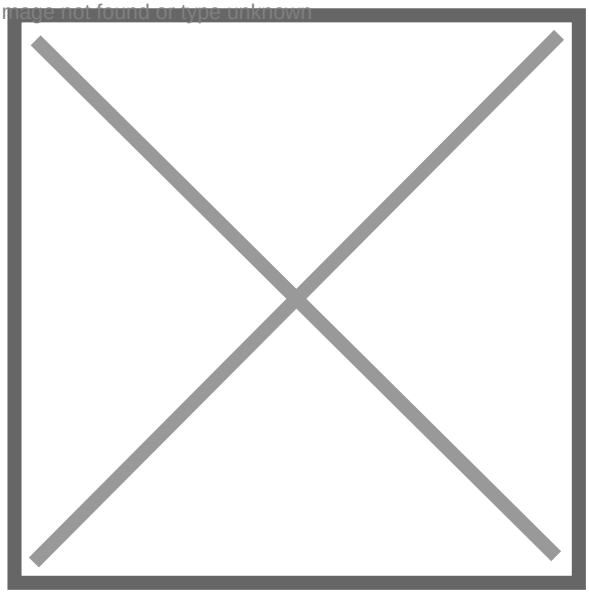

Plainte aprés accident de la route

Par **mariliine**, le **09/03/2011** à **17:40**

Bonjour,
j'ai porté plainte le 23 octobre 2010, pour violence agravée (voiture) sous l'état d'empire alcoolique (2g17..).
Suite à cela j'ai vu un médecin légiste le lendemain.

A ce jour je n'ai pas de nouvelle, sachant que j'ai pas pu signer mon contrat de travail à cause de cet accident (attestation de l'employeur), mon état de santé c'est détérioré. Et j'ai eu de nombres frais médicaux.

S'il vous plait, pouriez vous m'aider à savoir où en est l'affaire?

Merci d'avance

Par **cloclo7**, le **09/03/2011** à **19:34**

Bonjour,

Avez-vous les coordonnées du responsable ?
Les coordonnées de sa compagnie d'assurance ?

Si vous étiez piétons ou passager vous avez droit à l'indemnisation de vos préjudice en application de la Loi BADINTER.
la compagnie d'assurance devrait prendre contact avec vous pour vous adresser un questionnaire médical.

Je ne saurai que trop vous conseiller de vous faire assister dans le cadre de vos démarches.

Cordialement
Clotilde COURATIER-BOUIS
Avocat

Par **mariliine**, le **09/03/2011** à **23:03**

Bonjour,

Merci de votre réponse si vite.

Je n'ai ni les coordonnées du responsable ni de son assurances.
J'étais piétonne au moment des faits.
J'ai monté un dossier au prés de ma responsabilité civile, j'ai fourni tous mon dossier médical avec toutes les piéces que la police.

Je suis allée à une permance à un tribunal, quelques jours aprés l'accident, et la personne m'a dit que j'avais fait toute les démarches.

Maintenant je ne sais plus quoi faire.

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés